

# Commune de Chavannes-des-Bois

## Votation communale du 18 mai 2025

---

**Référendum contre la décision du Conseil communal du 7 octobre 2024 de créer deux arrêts de bus et un terminus pour les transports publics.**

*Préavis municipal n° 6/2024 concernant une demande de crédit de CHF 346'785 TTC pour les travaux routiers relatifs à la création sur le territoire communal de deux arrêts de bus et d'un arrêt terminus pour les transports publics.*

# Sommaire

---

<b>Objet du vote</b>	<b>page 3</b>
<b>Résumé du préavis n° 6/2024 de la Municipalité de Chavannes-des-Bois, accepté par le Conseil communal dans sa séance du 7 octobre 2024</b>	<b>page 4</b>
<b>Arguments du comité référendaire « Pas de bou-chons à Chavannes » (en faveur du NON)</b>	<b>page 6</b>
<b>Arguments de la Municipalité de Chavannes-des-Bois en faveur de la création de deux arrêts de bus et d'un terminus pour les transports publics (en faveur du OUI)</b>	<b>page 7</b>

# Objet

---

**Votation communale du 18 mai 2025 relative à la décision du Conseil communal du 7 octobre 2024 :**

- 1. d'adopter le préavis municipal 6/2024 ;**
- 2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 346'785.- TTC pour ces travaux, ce montant sera financé par les liquidités courantes ou, si nécessaire, par l'emprunt ;**
- 3. de prélever la valeur des travaux sur le fonds de réserve «développement communal»**

Cette décision, adoptée par le Conseil communal par une majorité de 18 voix contre 12 (et 2 abstentions), a fait l'objet d'un référendum en vertu des articles 160 et suivants de la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP). Le référendum ayant abouti, les membres du corps électoral de Chavannes-des-Bois sont donc appelés à voter.

**La question à laquelle vous devez répondre :**

***Acceptez-vous la décision du Conseil communal relative à la demande de crédit de CHF 346'785.- TTC pour la création de deux arrêts et d'un terminus pour les transports publics ?***

Le préavis n° 6/2024 de la Municipalité est disponible sur le site internet [www.chavannes-des-bois.ch](http://www.chavannes-des-bois.ch) ou auprès de l'administration communale (022 755 28 18, [greffe@chavannes-des-bois.ch](mailto:greffe@chavannes-des-bois.ch)).

## **Résumé du préavis n° 6/2024 de la Municipalité de Chavannes-des-Bois, accepté par le Conseil communal dans sa séance du 7 octobre 2024.**

---

L'augmentation importante de l'offre en transports publics ces dernières années a mené à une réflexion concernant les arrêts de bus actuels. Situés entre l'ancienne fruitière et la place de jeux, les arrêts des lignes 55 TPG et 813 TPN occasionnent en effet des nuisances sonores importantes pour les habitants de ce quartier lorsque les bus attendent au terminus avec le moteur allumé. De plus, le Chemin Jules-Coindet n'est pas conçu pour supporter le poids de ces véhicules lourds et la chaussée se déforme continuellement. Les arrêts de bus actuels ne sont pas non plus en adéquation avec le développement géographique que Chavannes-des-Bois a connu durant les 15 dernières années. En effet, le village s'est considérablement étendu dans sa longueur et les distances entre les habitations situées aux extrémités du village se sont sensiblement allongées. Les arrêts de bus actuels présentent aussi des lacunes importantes en matière de sécurité routière et ne sont pas conformes à la réglementation en vigueur pour les personnes à mobilité réduite.

Les aménagements routiers prévus avec la construction de ces arrêts de bus permettront de ralentir la vitesse des voitures et des camions à l'entrée et à la sortie du village. Par ailleurs, le projet prévoit aussi la construction d'un trottoir sur la route de la Branvaude (côté lac), pour assurer la sécurité des nouveaux habitants qui vivent à l'entrée du village, car ceux-ci doivent aujourd'hui marcher sur la chaussée pour se rendre au centre.

Avant d'être soumis au Conseil communal, le projet de déplacement et de construction des arrêts de bus a fait l'objet d'une étude de faisabilité de la part d'un bureau d'ingénieur spécialisé en mobilité qui a analysé toutes les alternatives réalisables. En outre, le concept et les plans des nouveaux arrêts de bus ont été examinés par l'Office cantonal des transports genevois (OCT) et les Transports publics genevois (TPG). Ils ont finalement été validés par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) du Canton de Vaud qui a aussi examiné tous les aspects légaux et règlementaires en la matière avant d'accorder son autorisation. A noter que les TPG ont aussi réalisé des essais sur place avant de confirmer définitivement l'emplacement et le type des nouveaux arrêts de bus et du futur terminus.

### En résumé, les travaux prévus sont les suivants :

- Suppression de l'arrêt existant TPG 55 au Chemin Jules-Coindet ;
- Création d'un arrêt dénommé « Chavannes-des-Bois - Centre » en face du bâtiment communal et dans les deux directions ;
- Création d'un arrêt « Chavannes-des-Bois - La Croix » à la hauteur du quartier des Champs de Toulouse, et dans les deux directions;
- Construction d'un trottoir sur la parcelle communale 225, le long de la route de la Branvaude, côté lac, entre le futur arrêt « Chavannes-des-Bois - La Croix » et le quartier des Champs de Toulouse ;
- Création d'un arrêt terminus non-commercial sur la place à l'entrée du village côté Lausanne (parcelle 35, d'utilité publique au croisement du Chemin des Mouilles – Route de la Branvaude).

Des travaux complémentaires permettront d'intégrer la ligne 813 TPN dans les aménagements prévus pour la ligne 55 TPG. Les deux lignes pourront ainsi utiliser les nouveaux arrêts lors du changement d'horaire de décembre 2026, étant donné que les TPN ont d'ores et déjà validé l'utilisation de ces aménagements pour la ligne 813.

### Autres informations concernant le projet :

Le Comité de direction de Région de Nyon soutient le projet pour le futur arrêt de la ligne 813 TPN et soumettra une demande de subvention à l'attention de son Conseil intercommunal.

Tous les travaux prévus s'inscrivent à l'intérieur du domaine public ou sur des parcelles propriété de la Commune. Aucune emprise sur des parcelles privées n'est prévue.

Du point de vue financier, tous les investissements en lien avec le déplacement des arrêts de bus et la création du nouveau terminus figurent dans le plan d'investissement de la législature, et seront entièrement amortis au travers du fonds de réserve « développement communal » prévu à cet effet. Ce fonds se monte à CHF 1'212'513 à ce jour.

Les SITSE, Romande Energie et Swisscom ont également été informés du projet afin de leur permettre, si nécessaire, de procéder à des travaux d'entretien de leur infrastructure.

# Arguments du comité référendaire (en faveur du **NON**)

---

## UN PROJET INCOMPLET ET CHER : VOTONS **NON** À CETTE DEMANDE DE CRÉDIT

Pour garantir la fluidité du trafic à travers le village, nous soutenons une cohabitation harmonieuse entre tous les usagers : transports publics et scolaires, voitures, cyclistes et piétons.

Or, pour un **coût élevé** de CHF 346'785.- TTC, ce projet, contesté par une partie du Conseil, reste incomplet. Il ne prévoit pas le terminus, ni la zone de rebroussement pour les bus TPN, ni les abribus pourtant indispensables. Leurs réalisations futures entraîneront des travaux et des coûts supplémentaires importants.

Imposer des arrêts bloquants avec circulation alternée sur la route principale impliquera :

- **Des embouteillages aux heures de pointe**, retardant les automobilistes, les riverains, et les bus publics et scolaires.
- **Un accès compliqué aux habitations**, notamment pour les riverains et les secours.
- **Un report du trafic sur les chemins secondaires**, inadaptés à un trafic accru.
- **Une augmentation de la pollution et du bruit**, due aux véhicules à l'arrêt.

Pourtant, **d'autres solutions existent !** Des arrêts décalés ou sur chaussée permettraient de ralentir la circulation sans créer de bouchons inutiles, mais ces options n'ont pas été étudiées.

Aujourd'hui, les terminus TPG et TPN sont situés au chemin Jules Coindet. Cette route doit être rénovée, mais cela ne justifie pas un déplacement définitif des arrêts. **Pourquoi ne pas profiter de ces travaux pour étudier l'aménagement des arrêts existants et les adapter aux nouvelles normes d'accessibilité ?**

**NON**

Le comité référendaire vous recommande de voter **NON** au préavis municipal n°06/24 : "Acceptez-vous la décision du Conseil communal relative à la demande de crédit de CHF 346'785.- TTC pour la création de deux arrêts et d'un terminus pour les transports publics ?".

## Arguments de la Municipalité (en faveur du OUI)

---

La Municipalité s'est fortement engagée ces dernières années pour **améliorer la desserte en transports publics** à destination de Coppet et de Versoix. Ainsi, près de 50 départs sont proposés du lundi au samedi et environ 30 le dimanche. Cette augmentation de l'offre a mis en évidence de **graves lacunes** en termes de **sécurité routière** et **d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite**. Par ailleurs, ces bus occasionnent des nuisances sonores importantes car **le terminus est situé à proximité immédiate des habitations**. Enfin, le Chemin Jules-Coindet n'est pas conçu pour supporter le poids de ces véhicules lourds et plusieurs réparations importantes ont été nécessaires ces dernières années, empêchant sa réfection complète avec des coûts raisonnables.

Sur la base de ce constat, **toutes les alternatives réalisables** ont été examinées par un bureau d'ingénieur et se sont révélées **beaucoup plus chères**, nécessitant entre autres la réfection de la route de la Branvaude sur un tronçon important. Maintenir les arrêts de bus au Chemin Jules-Coindet, prévus à l'époque comme provisoires, nécessiterait aussi des investissements très onéreux et condamnerait inutilement la totalité du parking public actuel, sans résoudre les problèmes de sécurité et de nuisances. Pour toutes ces raisons, **les experts en mobilité consultés recommandent de placer les nouveaux arrêts de bus sur la route cantonale et de déplacer le terminus en dehors du village**. Plusieurs avantages sont liés à cette solution :

- Les aménagements routiers prévus permettront de **ralentir efficacement les véhicules** sans créer des bouchons, car les bus ne s'arrêteront que quelques secondes sur la chaussée lors des arrêts ;
- Ils dissuaderont **les camions** d'emprunter cet itinéraire si la **décharge des Tattes de Bogis** devait malheureusement voir le jour ;
- Ces arrêts de bus amélioreront **la mobilité des personnes âgées ou porteuses de handicap** grâce à des aménagements spécifiques ;
- **Tous les investissements** pour ces projets figurent dans le **plan d'investissement** de la législature, et seront **entièrement amortis** au travers du **fonds de réserve** « développement communal » prévu à cet effet. Ce fonds se monte à **CHF 1'212'513** à ce jour.

**OUI**

La Municipalité et le Conseil communal vous recommandent d'approuver la création de deux arrêts de bus et d'un arrêt terminus pour les transports publics à Chavannes-des-Bois et de voter OUI le 18 mai prochain.

**OUI** La Municipalité et le Conseil communal vous recommandent d'approuver la création de deux arrêts de bus et d'un arrêt terminus pour les transports publics à Chavannes-des-Bois

Le préavis n° 6/2024 de la Municipalité ainsi que les rapports des commissions sont disponibles sur le site internet [www.chavannes-des-bois.ch](http://www.chavannes-des-bois.ch) ou auprès de l'administration communale (022 755 28 18 ou [greffe@chavannes-des-bois.ch](mailto:greffe@chavannes-des-bois.ch)).